

Charte Sportive de l'Association

Annexe 2- Participation aux frais des joueurs/joueuses représentant Pont Royal dans les Grands Prix « Adultes ». (*1)

Les dispositions ci-après s'appliquent aux joueurs/joueuses ayant moins de 26 ans à la date de l'épreuve, membres du Golf de Pont Royal et de l'Association Sportive, portant les couleurs du club lors des compétitions,

- Dans la limite de 8 compétitions par an et par joueur dont l'index est en dessous de 2,
- Dans la limite de 4 compétitions par an et par joueur dont l'index est situé entre 2,1 et 9, (Index à la date du dernier Grand Prix)

Remboursement des droits d'inscription :

- Compétitions avec cut : 100% si passage du cut
- Compétitions sans cut : 100% si classement dans les 50 premiers

Primes à la performance par catégories (2*) :

	Catégorie jusqu'à 6	Catégorie 7 à 9
1er	200 €	100€
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	100 €	80 €
6 ^{ème} au 10 ^{ème}	80 €	50 €

Pour bénéficier de ces primes les joueurs/joueuses s'engagent à participer, sur sollicitation du capitaine, aux compétitions des équipes officielles correspondantes et à participer au Championnat du Club et au AMA/AM

A la fin de la saison, les joueurs devront fournir au bureau de l'A.S. les documents permettant le calcul des primes. Les primes seront ajustées, lorsque l'ensemble des demandes auront été formulées, pour respecter le budget établi par l'AS, pour ce poste, en début de saison.

(1*) Pour les Grands Prix « Jeunes », les dispositions sont définies dans la « Charte Jeunes ».

(2*) Pour les Championnats ou Grands Prix du circuit International, retenus comme pertinents par le bureau de l'A.S., l'équivalence des catégories sera établie en liaison avec la FFG.